

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 22 novembre 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Général

Extrait du registre des délibérations

Séance du 12 novembre 2013

2013 V 42 G Vœu relatif au programme « Paris Santé ».

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général,

Considérant les travaux du groupe de travail réuni entre janvier et avril 2011 relatifs à l'accès aux soins de premiers recours ;

Considérant que ce cycle de réunions et de visites avait donné lieu à un rapport sur l'offre de soins accessibles de premier recours ;

Considérant que ce rapport préconisait notamment :

- d'assurer un socle de soins accessibles de premier recours sur l'ensemble du territoire et concentrer l'effort sur les zones les plus gravement déficitaires ;
- de soutenir la modernisation et la création de nouveaux Centres de santé, de Maisons de santé et de Pôles de santé ;

Considérant que dans le cadre du programme « Paris Santé » de renforcement de l'offre de soins de premier recours accessible à tous, le Département de Paris a mis en place un fonds dédié pour soutenir les projets de création, modernisation et restructuration des centres et maisons de santé ;

Sur proposition de M. Vincent ROGER et des élus du Groupe UMPPA ;

Emet le vœu que le Maire de Paris :

- Communique le montant de la dotation du fonds de soutien aux projets de création, modernisation et restructuration des centres et maisons de santé ;
- Communique le bilan de l'utilisation de ce fonds.